Activités Sociales du C.S.E.
ASCOMETAL
Site de HAGONDANGE

TouristTra VACANCES

SEJOUR AIDE SIMPLE DU CSE – du samedi 05 au samedi 12 février 2022.

Transfert aller / retour en bus depuis le parking du C.E. à Hagondange.

RISOUL
Village vacances Léo Lagrange***

Au soleil des Hautes-Alpes, Risoul domine la vallée de la Durance, à 14 km de Guillestre, face au Parc National des écrins. Véritable station d'altitude des Alpes du sud, c'est l'endroit idéal pour un ski grand soleil et pour tous les niveaux. L'ambiance est très animée et les activités sont nombreuses, pour des vacances dynamiques.

SODISTOUR-TOURISTRA VACANCES – 10 rue du Faubourg Montmartre – 75009 Paris. Société anonyme au capital de 250 500 € - 338 234 891 RCS Paris – APE : 7911Z – N°TVA intercommunautaire : FR 04338234891 – Siret : 338 234 891 00327 – Opérateurs de voyages et de séjours : IM 075 100 233 – Adhérent SETO. Garant : APST – 15, av. Carnot – 75017 Paris. Assureur : Allianz IARD – 1, cours Michelet CS30051 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

L' Hébergement

130 chambres de 4 ou 6 personnes, équipées d'une salle d'eau avec douche et toilettes, d'un espace parental avec 2 lits, d'un coin enfants séparé avec 2 lits superposés. Trois chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Restauration

Restaurant-grill avec terrasse au pied des pistes. Le soir, trois types de restaurants en buffets, spéciale raclette (sur réservation avec supplément) et italien. Le vin est inclus.
Possibilité de panier pique-nique. Une fois par semaine, grand barbecue en montagne (selon météo). Bar panoramique avec terrasse et vue imprenable sur le Queyras et espace jeux pour les enfants.

L' Animation de journée

Au coin du bar ou de la cheminée, des instants pour découvrir la montagne : forum, expos, tournois ludiques, jeux rigolos ou écolos... Balades ou randonnées.

Bonus Ski

Forfaits à prix préférentiels en prévente inclus dans le prix du séjour, inscription aux cours de ski ESF. À proximité, location de matériel à tarifs préférentiels avec le partenaire Skiset.

L' Animation de Soirée

Théâtre, orchestres, cabaret, humour, dans la belle salle de spectacle et plusieurs fois par semaine, soirée discothèque.

Le bébé Club de 1 à -3 ans

Avec personnel diplômé. Jeux d'éveil et promenades, activités créatives, jeux de plein air et goûter. Petit restaurant avec menu adapté et sécurisé.

Le Club Enfants 3 à 12 ans

Avec animateurs diplômés, chartes qualité et sécurité. Spectacles, fêtes, balades rencontre avec la nature, peinture, ateliers découverte, boums, veillées... Accompagnement au cours de ski matin et après-midi aux vacances scolaires et matin uniquement hors vacances scolaires. Initiation à la raquette à neige.

Les Loisirs & Services

Salon de jeux, baby-foot, billard • discothèque • coin télévision, espace lecture, prêt de jeux de société • Bagagerie • Bibliothèque • Biberonnerie, nurserie, prêt de lits bébés (draps et matelas non fournis) sur réservation • Location de poussettes • Un casier à skis/ chambre • Buanderie équipée de lave-linge et sèche-linge (payant) • Espace wifi gratuit.

Le Ski

Domaine skiable la « Forêt blanche ». En liaison avec Vars, 185 km de pistes tous niveaux et 35 km de pistes de fond.
Zing : zone d'initiation aux nouvelles glisses : freestyle, bordercross...

© Studio CuiCui

© Studio CuiCui

© Studio CuiCui

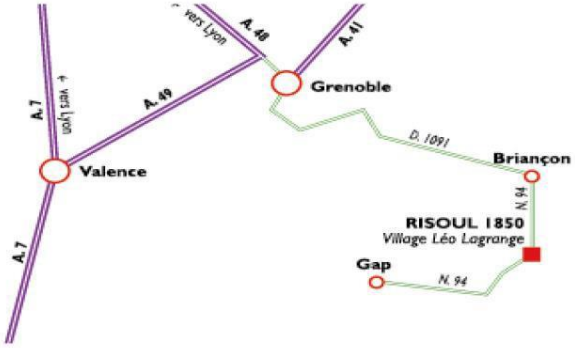

Accès

Train : Gare de Mont-Dauphin puis navette pour la station (18km). Renseignements, horaires et tarifs des navettes au 04 92 45 22 02.
Route : Paris : 770 km - Lyon : 303 km
Marseille : 244 km
Avion : Aéroports de Grenoble ou Marseille.

Un savoir-faire

Depuis 75 ans, Touristra Vacances gère et anime des villages de vacances en France, copropriétés de 280 comités d'entreprise et collectivités, qui lui accordent toute leur confiance.

Les ressources dégagées par les villages sont réinvesties dans l'amélioration de leur équipement au bénéfice de tous les vacanciers. Nous mettons ce savoir-faire et ces prestations de qualité au service de vos groupes.

Une politique sociale qui favorise la qualité des prestations

Touristra Vacances dispose de sa propre structure de formation qualifiante« Parcours & Passerelles» dans tous les secteurs d'activité.

Pour le personnel saisonnier: repas, hébergement et transport pris en charge. 2 jours de repos 1 semaine (la convention collective n'en prévoit qu'1,5). Mutuelle de santé prise en charge et maintenue pendant l'intersaison. Animateurs sur les clubs à l'étranger sous contrat français.
Des pratiques appréciées et plébiscitées par les équipes, les collectivités partenaires et les vacanciers.

Pour un tourisme durable et Solidaire

Touristra Vacances s'engage dans sa charte des Saisons Durables et revisite ses activités, ses métiers et ses pratiques, ainsi que leur impact sur l'économie, le social et l'environnement.

- Hébergement: économie d'énergie, recyclage, tri sélectif...
- Restauration: achat de produits frais à des producteurs locaux, soutien au commerce équitable.
- Animation: forums, expositions et activités de sensibilisation

CHÈQUE-VACANCES

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

L'animation, notre point fort et une vraie différence

Des loisirs en pleine forme !
Grande variété d'activités conviviales : aquagym, stretching, tournois sportifs, danse, beach-volley, tennis, football, tir à l'arc, pétanque...
Retrouvez aussi des activités de sensibilisation au développement durable et à la solidarité : spectacles, jeux, intervention d'artistes locaux, entretien de potagers bio...

une table conviviale, un accueil chaleureux, une qualité fiable...

Éveillez vos papilles avec **nos buffets gourmands à volonté** élaborés par nos chefs avec des produits de saison. Eau et vin de pays compris !
Sur l'ensemble des villages, nous vous garantissons des repas de qualité et équilibrés tout en privilégiant les produits de l'agriculture biologique et de proximité.
Des plats aux couleurs locales, en France comme à l'étranger, sont à l'honneur avec des dîners régionaux.

SERVICE BILLETTERIE

Pour tous vos besoins de transports (train, avion, autocar, bateaux...) notre équipe du service billetterie est à votre disposition.
Tél. : 01 55 82 80 54 / 80 51
montreuil@touristravacances.com

europ assistance

Pour les vacanciers, une assurance avantageuse: J'assurance annulation interruption de séjour, souscrite auprès d'Europ Assistance par l'intermédiaire du Cabinet Assurinco sous le contrat no 53 789 674. Conditions et garanties sur demande.

LE PRIX COMPREND

- **Le transport aller et retour en autocar grand tourisme, au départ du parking du C.E. à Hagondange/Risoul village « Leo Lagrange »,**
- **Le logement en chambre double,**
- **La pension complète** sous forme de buffets, vin en carafe compris aux repas, **du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour,**
- **Le linge de toilette fourni** (1 serviette et 1 drap de bain par personne),
- **L'animation de journée et de soirée,**
- **L'animation enfants + l'accompagnement aux cours de ski (non inclus) toute la saison,**
- **La taxe de séjour,**
- **Les frais de dossier,**
- L'assurance assistance-rapatriement, avec garanties Covid,
- **L'assurance annulation/interruption de séjour) avec garanties Covid** – ***tarif 2021, à titre indicatif***

LE PRIX NE COMPREND PAS

- **Toutes les activités liées au ski remontées mécaniques, location de matériel, inscription aux cours de ski.**

A savoir : le séjour ne comprend pas les activités liées au ski néanmoins, afin de permettre aux familles de les découvrir, une aide par personne est mise en place pour celles et ceux qui n'en ont jamais profité à hauteur de 50 %, plafonnée à 150 € sur le montant cumulable des cours, remontées mécaniques, location du matériel… Aide versée sur présentation des factures nominatives détaillées et acquittées.
Ces activités seront à réserver et à gérer par vos soins.

Le supplément chambre individuelle de 193 € / 96 € (50% aide) pour les célibataires actifs.

Les chambres sont disponibles à partir de 17 h le jour d'arrivée et à libérer avant 10 heures le jour du départ.

Inscription :
Bulletin d'inscription à récupérer à l 'accueil du C.E. ou à éditer en ligne (en bas de page).
Inscription à l'accueil du service des activités sociales **jusqu'au 29 septembre 2021** inclus par le dépôt des documents suivants :

- le bulletin d'inscription dûment complété,
- l'avis d'imposition 2021, sur les revenus 2020,
- un acompte de **181 €** par adulte (à votre demande, possibilité de faire un chèque par participant avec étalement des retraits).

Une priorité sera donnée aux personnes n'ayant pas bénéficié d'un voyage en 2020 voire 2019 ou d'une autre aide du C.E.

Formalités :
Carte nationale d'identité,
Pass sanitaire à ce jour.

Nous n'avons pas connaissance à ce jour, des mesures sanitaires exactes qui devront être appliquées et qui peuvent évoluer, elles vous seront précisées ultérieurement. Il est de la responsabilité de chacun de les respecter et de se munir des éléments qui pourront être demandés (à ce jour : pass sanitaire). Le défaut de présentation de ces éléments ne pourra être considéré comme un motif valable d'annulation et les frais et tarifs sans aide vous seront facturés.

RAPPEL :

*** Règles de cumul :**

--> **Les enfants à charge** pourront bénéficier de l'aide pour deux activités par an parmi : un voyage "aide simple", une colo hiver, une colo été, des vacances familiales de 14 jours maxi. S'ils bénéficient d'un voyage "aide double", ils n'auront plus droit à une autre activité pour l'année considérée.
A savoir : les séjours scolaires ainsi que les centres aérés ne rentrent pas dans les critères de cumul

--> **Les adultes auront le droit à l'aide pour** :
Un voyage "aide simple" cumulé avec l'aide aux vacances de 14 jours ou **un voyage "aide double"**. Si les familles ne bénéficient d'aucune de ces aides, elles peuvent prétendre aux chèques abondés.

Les sorties de type culture - sport - loisirs, dont l'aide est attribuée forfaitairement, ne rentrent pas dans ces critères de cumul.

*** En cas d'annulation :**
les séjours proposés par le C.E. comprennent obligatoirement une assurance annulation et les conditions prévues par l'organisme sont appliquées. Il restera à votre charge les éventuels frais de dossier et dans tous les cas, la valeur de l'assurance annulation.
Néanmoins, **dans le cas où le motif de l'annulation n'est pas considéré par l'assureur**, le montant des frais vous sera facturé intégralement (sans aide déduite) selon l'échéancier des conditions générales de vente correspondant.

Information Covid-19 *: nos villages vacances ont mis en place les mesures sanitaires qui s'imposent afin de vous permettre un séjour en toute sécurité. A ce titre, l'accès à certains services et installations est susceptible d'être impacté. En fonction de l'établissement, certaines prestations pourront être fournies en totalité, en partie seulement, ou non disponibles (selon l'évolution des contraintes sanitaires du moment).*

ASSURANCE VOYAGE

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : EUROP ASSISTANCE SA

Produit : Touristra - Multirisque

Société Anonyme dont le siège social est situé 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, et agréée par l'Autorité de Surveillance française (ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09, France) sous le numéro 4021295.

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat d'assurance voyage Touristra « Multirisque » a pour objectif de garantir les personnes physiques assurées lors de leurs déplacements de loisirs ou professionnels en France ou à l'étranger et dont la durée n'excède pas 90 jours consécutifs.

Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ **Annulation de voyage :** remboursement des acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente, lorsque l'Assuré est dans l'obligation d'annuler son voyage avant le départ pour cause de :
  - Maladie, accident, décès,
  - Complication de grossesse,
  - Sinistre aux locaux privés ou professionnels,
  - Convocation devant un tribunal,
  - Convocation à un examen de rattrapage,
  - Contre-indication de vaccination,
  - Licenciement économique,
  - Obtention d'un emploi ou stage par pôle emploi,
  - Dommages graves au véhicule dans les 48h avant le départ,
  - Mutation professionnelle,
  - Suppression ou modification des congés par l'employeur,
  - Vol des papiers d'identité.
- ✓ **Transport manqué à l'aller (aérien ou de train) :** remboursement du coût supplémentaire d'un nouveau billet à condition que l'Assure prenne le premier vol ou train disponible
- ✓ **Retard de transport (aller et retour) :** indemnité en cas de retard d'avion ou train supérieur à 4 heures
- ✓ **Correspondance manquée :** remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la nuitée d'hôtel en cas de retard de transport (avion ou train) entraînant une rupture de correspondance pour des raisons techniques ou atmosphériques
- ✓ **Interruption de séjour :** indemnité lorsque le séjour est interrompu ou lorsque le billet retour n'a pas été utilisé pour l'un des motifs suivants :
  - Rapatriement médical de l'Assuré,
  - Retour sans organisation par nos soins mais sur justification médicale auprès de nos services
  - Si un proche parent se trouve hospitalisé ou décède,
  - Maladie, accident grave ou décès du remplaçant professionnel ou de la personne en charge de vos enfants mineurs ou d'une personne handicapée vivant sous votre toit. Ces personnes doivent être désignées à la souscription du contrat.
  - Suite au décès du beau-frère, belle-sœur, gendre, belle-fille, beau-père, belle-mère, tuteur légal afin d'assister aux obsèques,
  - Suite à un sinistre survenu au domicile, dans la résidence secondaire ou dans les locaux professionnels ou exploitation agricole,
  - Convocation devant un Tribunal (témoin ou juré d'Assises)
  - Convocation pour la greffe d'un organe ou pour une adoption d'enfant.
- ✓ **Bagages et effets personnels :**
  - Vol, destruction totale ou partielle
  - Perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport
  - Retard de livraison de bagages de plus de 24 heures,
  - Frais de reconstitution des papiers d'identité en cas de vol pendant le voyage

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ La garantie « Annulation de voyage » ne couvre pas les frais de dossier ni la prime d'assurance.
- ✗ La prestation « Retard d'avion » ne s'applique pas si l'Assuré est transféré sur une autre compagnie.
- ✗ La garantie « Retard de transport » n'est pas cumulable avec la garantie « Correspondance manquée » et vice-versa.